



peut-on refuser la garde de ses enfants

Par **fred69100**, le **22/01/2012** à **20:11**

Bonjour,

il y a trois ans, ma femme a demandé la garde de nos enfants, nous avons fait une procédure à l'amiable, nous nous sommes mis d'accord sur 300 euros par mois de pension, j'ai les enfants tous les 15 jours le week-end et la moitié des vacances. Je paye régulièrement la pension

et j'ai de bon contact avec mes enfants.

Maintenant ma femme rencontre des problèmes avec nos 2 ados qui ont 16 ans et 18 ans. Elle a fait une demande auprès du juge pour que j'ai la garde de mes 2 enfants, alors qu'il y a 3 ans, elle voulait à tout prix avoir la garde.

Les enfants ne demandent pas d'aller chez moi et je ne désire pas avoir la garde.

Je voudrait savoir si le juge peut m'obliger à avoir la garde de mes enfants.

Merci pour vos réponses